



Licencier pour harcèlement moral

Par **nad**, le **17/11/2008** à **12:35**

bonjour je sort d'un rendez vous avec mon employeur pour un licenciement pour faute grave. Elle m'accuse entant que responsable de magasin,d'avoir harceler humilier perturber le magasin.

Elle aurais soit disant des attestation qui le prouve par les employées et des client.

Il m'accuse de sa aujourd'hui alors que sa fait 2mois que je suis en arret pour depression elle m'accuse aussi d'avoir fait des attestation non conforme en disant que j'aurai obliger et dictée les chose qu'il fallait qu'elle ecrive

j'ai reelement besoin d'aide comment je peut arriver a demonter que tous sa ai faux .

Par **frog**, le **17/11/2008** à **12:58**

En l'état, votre employeur ne semble pas avoir démontré quoi que ce soit. Quelques témoignages ne valent pas grand chose. S'il faut porter le litige aux prud'hommes, soyez assurée que si peu ne fera pas pencher la balance en votre défaveur.

Par **nad**, le **18/11/2008** à **08:39**

bonjour mercie d'avoir repondu a ma question.

J'aurai une autre question a vous poser,si aujourd'hui j'arrive a prouver quel a convoquer les employées un par un en leur demandant de fair des attestation contre moi que les fait qu'il me reproche ne sont pas justifier car du fait de mon poste il est vrai que j'etais quelque fois autortaire mes sans abus.

Quand plus de cela il y a 1 mois elle aurais deja convoquées tous les employées pour dire que je ne travailler plus dans l'entreprise alors que j'ai reçu un courrier pour un entretien le 7 novembre .

Est ce que cela pourai joué en ma faveur.

Il faut que je vous précise que pendant mon arrêt je lui avait fait part de mon intension a la maitre au prud'home pour non paiement d'heure supplémentaire.

Ma question ai si je vai au prud'home pensser vous que j'ai une chance?